

ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Reconnue d'utilité publique (décret du 28.01.1987)

Hôtel national des Invalides – 129 rue de Grenelle – 75700 Paris – Cedex 07
Tél : 01 47 05 75 92 – Courriel : contact.anmonm@orange.fr



Commission nationale de l'Éducation à la citoyenneté

Membres de la commission :

M. Patrick SANDEVOIR – président national - membre de droit
M. Emmanuel SEGRETAIN – président de la commission
Mme Michèle PELTAN – membre
M. Daniel POBEL – membre
Mme Monique BIENIEK - membre

Paris, le 24 Novembre 2021

PS/ES/JB/21-11-001

Chères présidentes, chers présidents,

Le renouvellement triennal de la convention-cadre entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et l'ANMONM, a pris un peu de retard, mais est en cours de finalisation. Il ne reste à préciser que la date de la signature officielle.

Nous avons donc le plaisir de vous confirmer que les sections peuvent relancer, si ce n'est déjà fait, les contacts avec les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) pour la campagne et l'organisation des prix proposés par les sections pour l'année scolaire 2021-2022.

Vous trouverez ci-dessous les compléments d'information nécessaires et utiles à une bonne organisation des prix nationaux de l'éducation citoyenne et du concours d'affiches.

Prix de l'éducation citoyenne

Afin d'adapter votre planning départemental, l'organisation nationale est la suivante :

- la réception des dossiers au siège national est fixée au **plus tard le 29 avril 2022**, le jury se réunissant début mai, compte tenu des délais matériels nécessaires pour une remise de prix lors de l'assemblée générale de Juin 2022 à Nancy.
- Le format des dossiers est inchangé, ceux-ci pourront être envoyés sous forme dématérialisée au siège national à Julie BINOUS à l'adresse suivante : contact.anmonm@orange.fr ;
- seul le 1er prix départemental dans chaque catégorie (individuel, primaire, collège, lycée) pourra concourir au prix national.

Tout dossier reçu hors délai ne sera pas pris en charge.

- Nous attirons votre attention

Sur la nécessité de diffuser l'information auprès des lycées agricoles si le Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale ne le fait pas.

Sur la nécessité d'informer la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) en cas de lycée agricole primé.

Sur la possibilité d'intégrer un membre de la DRAAF dans le jury départemental.

D'autre part, si vous avez une convention départementale en cours, il n'est pas nécessaire de signer une nouvelle convention départementale ou de faire un avenant, la convention nationale s'applique.

Le concours d'affiches

Les documents sont en ligne sur le site anmonm.com à la rubrique "Actions et Prix" et sur le site du Ministère Eduscol, <http://eduscol.education.fr/cid58439/l-association-nationale-des-membres-de-l-ordre-national-du-merite.html>

L'appel à candidature est simultanément pour les Prix Education citoyenne et pour le concours d'affiche. La constitution du dossier pour l'affiche est la même que pour les prix collectifs Education citoyenne, il vous suffit de remplacer "Prix de l'Education citoyenne" par "Concours Affiche".

Nous rappelons qu'il s'agit d'un concours collectif présenté par un établissement scolaire. Chaque établissement ne peut produire qu'une seule affiche qui devra comporter :

- un visuel motivant la promotion de l'Education à la Citoyenneté ;
- une phrase ou des mots clés significatifs de l'affiche.

Enfin, l'affiche retenue au niveau national accompagnera toute la communication relative à l'Education à la Citoyenneté.

Il est rappelé que "l'autorisation, pour libre utilisation des droits d'auteur de l'affiche et reproduction pour la communication de l'ANMONM" est transférée à titre gratuit à l'ANMONM.

Pour toute question concernant la mise en place et le déroulement de ces Prix de l'Education citoyenne et du concours de l'Affiche, vous pouvez adresser vos courriers à Julie BINOUS contact.anmonm@orange.fr qui fera suivre au président de la commission.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire déjà fortement entamée et vous adressons nos amicales salutations.

Président national



Patrick SANDEVOIR

Président de la Commission



Emmanuel SEGRETAIN

PS : Pièces jointes : convention cadre et annexes

Destinataires :

Tous les présidents des sections de France métropolitaine, DOM et TOM.